

D.2026.05.22.1.2

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.2 : PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Michel DECIMA, Doyen de l'assemblée, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian CASTERA Didier DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric PORTARRIEU Jean-François RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	CHERUBIN Laurent	SANGAY Dominique
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	TOPPAN Alain
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués	En exercice : 36	Présents : 27	Votants : 30
--------------------	------------------	---------------	--------------

Le doyen d'âge, qui assure les fonctions de Président de séance à partir de l'installation du Comité Syndical et jusqu'à l'élection du Président, en application de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales, rappelle sur la base des dispositions réglementaires du CGCT relatives à l'élection du Président d'un syndicat mixte, que le Comité Syndical du SMEAT élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Se sont porté candidats au poste de Président du SMEAT :

- Mme Dominique FAURE
-

Le Président de séance demande que deux élus soient désignés en qualité de scrutateurs afin de superviser le bon déroulement de la séance de vote.

Sont désignés :

- M. DESCHAMPS
- M. TOUNTEVICH

Le Président de séance invite les élus du Comité Syndical à procéder, au scrutin à bulletin secret, à l'élection d'un Président.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 14
- Mme Dominique FAURE a obtenu 27 voix.
-

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Mme Dominique FAURE est proclamée Présidente.

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : ...
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...
- Bulletins blancs ou nuls : ...
- Nombre de suffrages exprimés : ...
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...
- Mme Dominique FAURE a obtenu voix.
-

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé(e) Président(e).

Ou

En l'absence de majorité absolue, il y a lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Inscrits : 36
- Votants : ...
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...
- Bulletins blancs ou nuls : ...
- Nombre de suffrages exprimés : ...
- Mme Dominique FAURE a obtenu voix.
-

..... ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé(e)
Président(e) et a été installé(e). a déclaré accepter d'exercer
cette fonction.

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le 22 mai 2026

Le Comité Syndical

Vu le procès-verbal des opérations électorales

Vu le résultat du scrutin

ARTICLE 1 : PROCLAME Mme Dominique FAURE élue en qualité de Présidente du SMEAT

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme**

**Le Doyen de l'Assemblée
M. Michel DECIMA**

Certifié exécutoire :

Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026

Publication le 29/05/2026

PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Après dépouillement, Michel DECIMA, doyen de l'Assemblée, proclame les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Inscrits : 36
- Votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 16
- Mme Dominique FAURE a obtenu 27 voix.
- a obtenu voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Mme Dominique FAURE est proclamée Présidente.
ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un deuxième tour.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

- Inscrits : 36
- Votants : ...
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...
- Bulletins blancs ou nuls : ...
- Nombre de suffrages exprimés : ...
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : ...
- Mme Dominique FAURE a obtenu voix.
-

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé(e) Président(e).
ou

En l'absence de majorité absolue, il y a eu lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

- Inscrits : 36
- Votants : ...
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...
- Bulletins blancs ou nuls : ...
- Nombre de suffrages exprimés : ...
- Mme Dominique FAURE a obtenu voix.
-

Ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé(e) Président(e).

Et ont signé les membres présents :

A TOULOUSE, le 22 mai 2026

Scrutateur 1

Scrutateur 2

Doyen du SMEAT

Au registre sont les signatures